



## Œuvrer en tant qu'Union à la réalisation d' « Un seul Programme » de l'UICN

Approuvé par le Conseil de l'UICN (76e Réunion, mai 2011) et le Congrès mondial de la nature 2012 (la décision 19).

### Exposé succinct

En notre qualité d'éléments constitutifs de l'UICN – gouvernements et ONG membres, Conseil, Comités nationaux et régionaux, Commissions de spécialistes et Secrétariat – nous travaillons ensemble à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la promotion du Programme de travail de l'UICN.

Notre force et notre singularité résident dans la collaboration proactive entre les différentes composantes de l'Union pour réaliser notre mission : *influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable*. Nous œuvrons tous de concert à la concrétisation de notre vision : *un monde juste qui valorise et conserve la nature*.

Nous collaborons en nous appuyant sur les principes directeurs suivants :

- Nous mettons en œuvre le Programme au niveau le plus approprié en faisant appel à la composante de l'Union la mieux placée pour obtenir les résultats escomptés à l'échelle nationale, régionale ou mondiale.
- Nous privilégions la coopération et évitons de rivaliser pour l'obtention de fonctions ou de ressources.
- Nous affectons les ressources à la composante de l'Union en charge de l'obtention de résultats donnés.
- Nous communiquons de manière ouverte et transparente pour nous tenir mutuellement informés des différents projets et activités.

Chacune des composantes de l'UICN s'acquitte de fonctions et responsabilités particulières au titre des Statuts de l'UICN, d'accords et de pratiques au sein de l'Union. Nous agissons tous dans le respect des principes ci-dessus, reflet d'un esprit de collaboration, et faisons preuve de responsabilité redditionnelle envers l'Union au moyen d'accords et de rapports.

#### La Direction de l'UICN

La Direction de l'UICN se compose du Président, du Conseil, de la Directrice générale, des Présidents de Commission et des Présidents des Comités nationaux et régionaux. Nous donnons l'exemple et faisons preuve de coopération. En notre qualité de Conseil, nous donnons des orientations, appuyons la mise en œuvre de la présente Charte, accordons la priorité aux budgets et plans impliquant les Commissions et les Membres et renforçons les capacités des Comités nationaux et régionaux.

#### Les Membres de l'UICN

Nos Membres se composent d'Etats, d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Tout en tenant compte de notre indépendance, en tant que Membres de l'UICN, il nous incombe d'appuyer et de fournir des renseignements sur les activités que nous menons pour contribuer au Programme de l'UICN. Nous participons à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme lorsque ces activités sont compatibles avec nos priorités et nos capacités.

#### Les Commissions de l'UICN

Nos Commissions se composent de six réseaux d'experts, de scientifiques et de gestionnaires bénévoles spécialisés dans la conservation comportant chacun des sous-groupes régionaux ou de spécialistes. Nous élargissons le champ des connaissances et des compétences et contribuons à orienter les activités de l'UICN vers de nouveaux domaines de la conservation. Nous apportons les connaissances ainsi que les données scientifiques et de gestion nécessaires au Programme de l'UICN. Nous collaborons avec les Membres, le Conseil et le Secrétariat afin de fournir le savoir-faire et de mobiliser des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du Programme.

#### Les Comités nationaux et régionaux de l'UICN

Nos Comités correspondent à des groupes de membres officiellement reconnus au sein d'un pays ou d'une région. En partenariat avec le Conseil, le Secrétariat et les Commissions, nous travaillons à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du Programme. Nous collaborons également avec les Membres et le Secrétariat à la mobilisation de ressources financières et humaines.

## Le Secrétariat de l'UICN

Notre Secrétariat coordonne les travaux de l'Union. Nous assurons la mise en œuvre de la politique et du Programme de l'UICN tel qu'établis par le Congrès et le Conseil, ainsi que la coordination de notre travail avec toutes les composantes de l'Union afin de parvenir aux résultats escomptés du Programme. Nous collaborons avec le Conseil et impliquons les Commissions et leurs sous-groupes, les Membres ainsi que les Comités nationaux et régionaux dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre du Programme, de façon compatible avec leurs capacités et leurs intérêts. Nous collectons des fonds de façon à tenir compte des efforts des Membres, des Commissions et du Secrétariat. Nous collaborons avec les Comités nationaux pour renforcer leurs capacités.

# Charte « Un seul Programme »

## 1. L'approche « Un seul Programme »

L'approche « Un seul Programme » renforce la mise en œuvre et l'impact du Programme de l'UICN, démultipliant les capacités, les fonctions et les caractéristiques uniques des différentes composantes de l'Union : nos Membres, nos Commissions, nos Comités nationaux et régionaux et notre Secrétariat.

La présente Charte appelle le Secrétariat, les Commissions et les Comités nationaux et régionaux à travailler ensemble afin d'élaborer et de mettre en œuvre en collaboration le Programme de l'UICN. Elle invite les Membres à participer à sa mise en œuvre lorsque leurs capacités et leurs priorités correspondent aux activités du Programme.

Cette Charte répond aux orientations fixées par les Membres au Congrès de Barcelone qui préconisaient une mise en œuvre plus coordonnée du Programme et une meilleure articulation entre les différentes composantes de l'Union. Elle nous aidera à :

- Mieux connaître les rôles et les responsabilités de chaque composante pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme de l'UICN.
- Susciter une plus large participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de l'UICN.
- Démultiplier les forces et les ressources des différents éléments constitutifs de l'Union en vue de réaliser la vision, la mission et le Programme de l'UICN.
- Harmoniser l'action du Secrétariat et des autres composantes de l'Union en vue de maximiser les résultats du Programme.
- Créer des méthodes de travail et de communication plus efficaces.
- Favoriser un environnement de travail meilleur et plus propice entre les différentes composantes de l'Union.

Notre Union, qui compte parmi ses Membres des gouvernements, des ONG, des scientifiques et des experts, soit des milliers de personnes passionnées et engagées dans plus de 160 pays, est large et diverse. Nous rassemblons un très grand nombre d'experts et d'organisations à titre individuel. Néanmoins, former une Union fondée sur le respect mutuel, capable de favoriser et de démultiplier les atouts et compétences de chacun et de travailler ensemble de façon cohérente fait toute notre force et nous permet véritablement d'accroître notre influence et notre impact.

Le Programme de l'UICN est adopté par les Membres lors du Congrès mondial de la nature, tous les quatre ans. Il représente notre plate-forme commune pour agir et influencer sur les politiques de conservation ; il fixe également les thèmes et les priorités pour la période quadriennale. La présente Charte contribue à fournir des orientations sur la façon dont nous pouvons mettre en œuvre un Programme intégré unique de manière efficace et proactive.

## 2. Principes

La présente Charte et les actions qui la sous-tendent sont fondées sur quatre grands principes :

- **Pratiquer la subsidiarité et faire appel à la composante de l'Union la mieux placée** – les composantes les plus compétentes de l'UICN prennent des décisions, participent au Programme en fonction de leurs capacités et se voient confier, au niveau le plus approprié, la responsabilité de mettre en œuvre des activités précises du Programme de façon à obtenir les résultats escomptés à l'échelle locale, nationale, régionale ou mondiale.
- **Coopérer et non rivaliser** – les différentes composantes de l'UICN collaborent de manière coordonnée à la réalisation du Programme et ne rivalisent pas pour obtenir des ressources.
- **Relier ressources et responsabilités** – les ressources sont affectées à la composante de l'UICN qui s'est vu confier la responsabilité d'activités et de résultats donnés.
- **Faire preuve de transparence et communiquer** – concernant les projets et les activités, toutes les composantes de l'UICN font preuve de transparence et favorisent la communication entre elles.

## 3. Fonctions, responsabilités et comportements

Afin d'améliorer la mise en œuvre d'un Programme intégré et efficace, chaque composante de l'UICN – les Membres et leurs Comités, les Commissions et leurs sous-groupes, le Secrétariat et la Direction – a des fonctions et des responsabilités définies par les Statuts de l'Union ainsi que par des accords et par l'évolution des pratiques dans l'ensemble de l'Union.

### A. Notre Direction

*Notre Direction se compose du Président, du Conseil, de la Directrice générale, des Présidents de Commission et des Présidents des Comités nationaux et régionaux.*

### **Culture organisationnelle**

- Nous montrons l'exemple, nous faisons preuve de coopération et de non-concurrence et nous engageons en faveur de la mise en œuvre efficace du Programme.
- Nous encourageons les comportements appropriés, une bonne communication et le respect des cultures, des fonctions et des mandats respectifs entre les différentes composantes de l'Union.
- Nous appuyons la présente Charte, donnons des orientations pour sa mise en œuvre et examinerons son efficacité de façon continue.

### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous travaillons ensemble à la révision et à l'amélioration du Programme et du modèle de gestion de l'UICN afin de mieux intégrer les Membres, les Commissions et le Secrétariat dans l'élaboration et la réalisation du Programme et de leur accorder suffisamment de ressources et de souplesse dans leur utilisation pour obtenir les résultats escomptés.
- En tant que Conseil, eu égard au budget et au plan de travail de l'UICN, nous donnons la priorité à des activités impliquant les Commissions et les Membres et renforçons les capacités des Comités nationaux et régionaux.

### **B. Nos Membres**

*Nos membres se composent d'Etats, d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Tous peuvent participer plus pleinement à l'élaboration et la mise en œuvre du Programme. Tout en tenant compte de notre indépendance, en tant que Membres de l'UICN, il nous incombe d'appuyer et de fournir des renseignements sur les activités que nous menons pour contribuer au Programme de l'UICN lorsque ces activités sont compatibles avec nos propres priorités et capacités en termes d'organisation.*

### **Culture organisationnelle**

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant une action conjointe avec le Secrétariat et les Commissions et démultipliant l'effet des ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme.
- Nous travaillons en collaboration avec nos Comités nationaux pour accroître leur rôle dans le Programme de l'UICN.

### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous participons activement à la définition des priorités du Programme de l'UICN et à son adoption lors du Congrès de l'UICN, en indiquant dans quels domaines nous avons l'intention d'engager des connaissances, des compétences ou des ressources et participons à la mise en œuvre du Programme.
- Nous nous efforçons de participer à la mise en œuvre du Programme au niveau des politiques et des projets, en travaillant en collaboration avec le Secrétariat et les Commissions.

### **Responsabilité redditionnelle**

- Nous nous efforçons de collaborer avec le Secrétariat afin de définir ensemble des mécanismes de participation à la mise en œuvre du Programme et faisons rapport sur les activités que nous menons pour contribuer aux résultats de l'UICN.

### **C. Nos Comités nationaux et régionaux**

*En tant que groupements officiellement reconnus de Membres d'un pays ou d'une région, nous avons la responsabilité de travailler en partenariat avec le Secrétariat et les Commissions pour aider à élaborer, coordonner et mettre en œuvre le Programme.*

### **Culture organisationnelle**

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant la coopération mutuelle avec le Secrétariat et les Commissions.

### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous recensons et offrons nos compétences ou nos ressources, ainsi que celles de nos Membres, lorsqu'elles sont compatibles avec le Programme et les politiques, projets et activités de l'UICN. Nous travaillons en collaboration avec nos Membres et avec le Secrétariat pour montrer que les ressources de l'UICN que nous utilisons sont employées à bon escient.
- Nous coordonnons nos activités de collecte de fonds avec le Secrétariat et collaborons avec nos Membres pour mobiliser des ressources financières et humaines supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre du Programme et de l'obtention de résultats donnés.

### **Responsabilité redditionnelle**

- Nous mettons au point, conjointement avec le Secrétariat et nos Membres, des mécanismes et accords de coopération et d'action commune.
- Nous adhérons aux normes comptables et aux règles de transparence dont il a été convenu s'agissant de notre participation au Programme de l'UICN et faisons rapport sur les activités que nous menons pour contribuer au Programme.

### **D. Nos Commissions**

*Nos Commissions se composent de six réseaux d'experts, de scientifiques et de gestionnaires bénévoles spécialisés dans la conservation comportant chacun des sous-groupes régionaux ou de spécialistes. Nous travaillons en amont du Programme de l'UICN dans de nouveaux domaines de la conservation et élargissons le champ des connaissances et des compétences. Nous apportons et favorisons les connaissances ainsi que les données scientifiques et de gestion nécessaires au Programme. Nous assumons la responsabilité d'entreprendre des missions dans le cadre du Programme et de collaborer avec les Membres et le Secrétariat afin de fournir le savoir-faire nécessaire.*

#### **Culture organisationnelle**

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant la coopération mutuelle avec le Secrétariat et les Membres de l'UICN.

#### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous participons activement à la définition des priorités du Programme de l'UICN et à son adoption lors du Congrès de l'UICN, en indiquant dans quels domaines nous pouvons engager des connaissances, des compétences, des capacités organisationnelles et des ressources en faveur de la réalisation du Programme.
- Nous recensons et offrons notre savoir-faire et nos ressources lorsqu'ils sont compatibles avec le Programme et les politiques, projets et activités de l'UICN. Nous montrons que les ressources de l'UICN que nous utilisons sont employées à bon escient.
- Nous coordonnons nos activités de collecte de fonds avec le Secrétariat et les Membres de l'UICN concernés, mobilisons des ressources financières et humaines supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre du Programme et tenons les Membres informés.

#### **Responsabilité redditionnelle**

- En collaboration avec le Secrétariat, nous mettons au point des mécanismes et accords nous permettant de jouer le rôle crucial qui nous incombe : veiller à ce que les travaux de l'UICN et les politiques qu'elle défend soient fondés sur des connaissances et des données scientifiques solides.
- Nous adhérons aux normes comptables et aux règles de transparence dont il a été convenu s'agissant de notre participation au Programme de l'UICN.
- Nous collaborons avec le Secrétariat afin de mettre en place des mécanismes de participation à la mise en œuvre du Programme et faisons rapport sur les activités que nous menons pour contribuer aux résultats de l'UICN.

### **E. Notre Secrétariat**

*Notre Secrétariat est l'organe qui coordonne les travaux de l'Union. Nous sommes responsables de la mise en œuvre du Programme et de la politique de l'UICN tels qu'établis par le Congrès et le Conseil ainsi que de la coordination de notre travail avec toutes les composantes de l'Union dans l'objectif de réaliser le Programme et d'obtenir un maximum de résultats en termes de conservation.*

#### **Culture organisationnelle**

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant la coopération et l'entraide avec l'ensemble des « réseaux » de l'UICN.
- Nous impliquons les Commissions et leurs groupes de travail et de spécialistes, les Membres de l'UICN et les Comités nationaux et régionaux dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre du Programme, de façon compatible avec leurs capacités et leurs intérêts.
- Nous dialoguons et collaborons avec les Commissions pour améliorer la coordination du Programme et ses résultats.
- Nous investissons dans le renforcement des connaissances et des capacités des Membres et des Commissions en matière de conservation et de gestion.
- Nous aidons à créer, renforcer et, si nécessaire, faisons évoluer les compétences du Secrétariat en matière de facilitation, de travail en réseaux et de renforcement des capacités.

#### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous aidons les Membres et les Commissions à définir leurs priorités afin d'améliorer leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme et de les faire pleinement prendre part à l'élaboration du Programme en vue du Congrès.
- Nous dressons la liste des Membres et des sous-groupes de Commissions intéressés et compétents partout dans le monde, en tenant compte de leurs différents intérêts et capacités, et nous concevons des mécanismes d'appui et des approches relatives au partage des ressources afin de mettre en œuvre les activités, projets et politiques du Programme.
- Nous collaborons avec les Comités nationaux et régionaux et les Membres pour renforcer leurs capacités.
- Nous élaborons des budgets et des plans de travail en accordant la priorité à des activités du Programme qui sont mises en œuvre avec et à travers des Membres et des Commissions. Nous affectons des ressources financières et humaines en faveur d'activités du Programme intégré dans toutes les composantes de l'Union et appuyons le renforcement de leurs capacités.
- Nous accordons la priorité à la mobilisation de fonds pour des activités du Programme qui tiennent compte des efforts des Membres, des Commissions et du Secrétariat. Nous travaillons en collaboration active avec

les Commissions et leurs sous-groupes afin d'appuyer et de coordonner la mobilisation de fonds et nous les tenons informés des activités de collecte de fonds en rapport direct avec leurs travaux.

#### **Responsabilité redditionnelle**

- Nous mettons au point, conjointement avec les Membres, les Comités nationaux et régionaux et les Commissions, des mécanismes et des accords de coopération et d'action commune.
- Nous négocions des partenariats, établissons de synergies entre les Membres, les Commissions et les partenaires externes et contribuons à mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre du Programme par les composantes de l'UICN
- Nous donnons la possibilité et les ressources nécessaires pour que les Commissions de l'UICN apportent les données scientifiques requises pour le Programme.

## **4. Conclusion**

La présente Charte appelle chacun d'entre nous – les Membres, les Commissions, les Comités nationaux et régionaux et le Secrétariat – à contribuer et à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au financement du Programme. Elle nous invite à collaborer, dans le respect de nos fonctions et capacités respectives et en les favorisant mutuellement, pour obtenir la plus grande incidence possible dans la réalisation du Programme de l'UICN et de nos objectifs de conservation.